



« Tika / Bika Viol. Viol, je dis non ! »

Dossier de presse

Février 2003

Document en provenance du site internet de Médecins Sans Frontières

<http://www.msf.fr>

Tous droits de reproduction et/ou de diffusion, totale ou partielle, sous quelque forme que ce soit, réservés pour tous pays, sauf autorisation préalable et écrite de l'auteur et/ou de Médecins Sans Frontières et/ou de la publication d'origine. Toute mise en réseau, même partielle, est aussi interdite.



DOSSIER DE PRESSE

« Tika/Bika viol. Viol, je dis non ! »



Contact presse

Nathalie Piers

Médecins Sans Frontières France

136, rue Charles Foucault

Brazzaville

51 53 93 / 81 55 28 / 60 52 07

Programme de la campagne « Tika/Bika viol. Viol, je dis non ! »

Conférence et colloque :

- **le 27 février 2003** à 15 h : **conférence de presse** à l'hôpital de Makélékélé. Cette conférence sera suivie d'un buffet organisé par l'association d'aide aux victimes de violences sexuelles, FEDES.
- **le 4 mars 2003**, de 9 à 14 h : **colloque** sur le thème « Violences sexuelles, Soins et Politique de lutte », à l'hôtel Méridien, sous la présidence du Dr Jean Hervé Bradol, Président de Médecins Sans Frontières, avec la participation de Madame la secrétaire d'Etat à l'action Humanitaire. De nombreuses personnalités seront conviées : membre du gouvernement, ambassadeurs, bailleurs de fonds, agences des Nations Unies, ONGs...)

Thèmes abordés :

- « La mission de Médecins Sans Frontières au Congo : pourquoi, comment ? »
Intervenant : Dr Jean-Hervé Bradol, Président de Médecins Sans Frontières
- « Femmes violées, bébés nés de viols : prise en charge et problématique »
Intervenant : Dr Grégoire Gansou, psychiatre coordinateur du programme « Victimes de Violences Sexuelles »
- « Violences sexuelles au Congo : situation et perspectives d'intervention »
Intervenant : Monsieur Directeur de la Direction Générale à la Population,
- « Un mode de réinsertion des femmes marginalisées par le viol »
Intervenant : Odile Loubaki, présidente de l'association FEDES (FEMmes D'ESpérance)

Projection d'un film de 20 mn, réalisé à Makélékélé

Le colloque sera suivi d'un buffet.

Manifestations de rue

- **le 8 mars 2003 :**
 - installation de **500 silhouettes** en bois de taille humaine **dans les rues de Brazzaville**, symbolisant l'atteinte faite aux femmes par le viol. *(Les lieux restent à être précisés)*
 - **représentation théâtrale par une troupe congolaise visant à sensibiliser la population aux conséquences du viol.** Les saynètes se dérouleront sur un camion plateau transformé en scène de spectacle circulant dans les quartiers de Ouenze, Talangaï, Makélékélé, Bacongo, etc...
- **Autour du 8 mars**, de nombreux auto-collants, badges, tracts, posters, banderoles, SMS etc... reprenant le slogan « Tika /Bika viol, je dis non » seront essaimés à travers les quartiers de la ville.

Le viol, parlons-en !

Le viol est sujet tabou mais il faut oser en parler car c'est une atteinte grave à l'intégrité des femmes, un crime qui reste trop souvent impuni. Le viol est une agression extrêmement traumatisante qui laisse chez les victimes des séquelles à vie et a des répercussions sociales tout aussi dramatiques.

o L'extrême gravité des séquelles

Les conséquences du viol pour les femmes qui en sont victimes sont terribles, même s'ils passent souvent inaperçues : atteintes à l'intégrité de la femme, blessures physiques et psychiques, contamination par le VIH, grossesse non-désirée, rejet de la cellule familiale...

- Sur le plan physique, les cas les plus fréquents sont les déchirures vaginales et les infections uro-génitales, les maladies transmissibles sexuellement. Une grossesse peut aussi se déclarer. Les femmes sont également largement exposées au risque du Sida, si présent au Congo.
- Sur le plan psychologique, les victimes présentent des troubles tels qu'une perte de confiance en elle-même, une tendance au suicide ou un dégoût de l'acte sexuel ayant des répercussions sur leur vie familiale actuelle ou future.
- Sur le plan social, le rejet de la famille ou/et le partenaire sont aussi fréquentes et très mal vécues, la marginalisation de la victime étant un traumatisme supplémentaire.

Extrait d'article

Les lésions corporelles subies lors d'un viol sont souvent les premières conséquences qui poussent la victime à venir en consultation, bien souvent au stade des complications. Celles-ci sont d'ailleurs nombreuses : maladies infectieuses et/ou maladies sexuellement transmissibles, complications chirurgicales ou hémorragiques. Beaucoup craignent également d'avoir été contaminées par le VIH ou d'être enceinte suite au viol.

Les traumatismes physiques s'ils restent les plus visibles s'accompagnent systématiquement de traumatismes psychologiques qu'il faut pouvoir détecter et soigner. Sur le plan psychologique, on observe des états d'anxiété, dépressifs et de stress post-traumatiques (...). Parmi les patientes que nous avons pu voir à l'hôpital de Makélékélé, nous avons noté des idées de honte et de déshonneur, d'humiliation, de dévalorisation, de souillure, d'endommagement corporel et de dégoût de soi.

Thierry Baubet, psychiatre, MSF

o Au-delà de la guerre, des crimes qui perdurent

Entre le 3 mai et le 31 décembre 1999, près de 1200 femmes se sont présentées aux urgences de l'hôpital de Makélékélé, déclarant avoir été victimes de viol. La majorité des violences sexuelles perpétrées pendant la guerre ont eu lieu sur la route reliant Kinkala à Brazzaville, dénommé également « le corridor de la mort » par les survivants.

Même si le nombre de viol a diminué par rapport à 1999, les violences sexuelles restent nombreuses. Autant que l'on peut le constater à travers le nombre de victimes reçues en consultation à Makélékélé, le phénomène des viols est loin de s'être arrêté avec la fin de la guerre.

Ces crimes qui impliquaient majoritairement des militaires pendant le conflit et qui continuent d'impliquer des « hommes en arme » à chaque période de troubles sur Brazzaville, concernent désormais une majorité d'agresseurs civils. Dans 60 % des cas, la personne connaît très bien le violeur. C'est un voisin, un ami de la famille, parfois même un père, un oncle, un frère...

Témoignages

« De retour des champs, moi et mes sœurs, nous avons croisé des militaires. Ils revenaient des villages environnants. Ayant un paquet lourd sur la tête, je n'ai pas pu fuir comme les autres. Les agresseurs m'ont attrapée, m'ont déshabillée et m'ont violée. J'ai informé le poste de police de Kindamba qui n'a pas réagi à la notification des faits. Après le viol ma grand-mère m'a demandé de partir à Brazzaville pour me faire soigner. Dans mon village, il y a beaucoup de problèmes de viols, sur les femmes qui vont, seules ou en groupe, aux champs ou chercher de l'eau. »

P, 15 ans, enceinte, violée au mois d'avril 2002, par trois militaires. (Kindamba).

« J'étais en train de jouer dans la parcelle voisine avec mes cousines. Puis sont arrivés les garçons qui vivent de l'autre côté de l'avenue. Ils nous ont emmenées de force chez eux. Là bas d'eux d'entre eux me bandent la bouche et les autres m'ont fait des bêtises ».

B, victime âgée de 5 ans.

o L'impunité des agresseurs

Malgré une condamnation claire du viol par la loi congolaise, en 2002, aucun jugement concernant un viol n'a abouti. Les violeurs interpellés ne sont jamais condamnés. Bien souvent les affaires se concluent par un arrangement à l'amiable alors que le viol est un acte criminel. Cette impunité notoire constitue manifestement un facteur très aggravant du phénomène.

Témoignages

« Violer quelqu'un c'est tuer la personne, ils m'ont tué... J'ai mal en reparlant de tout cela. Je suis triste. Si j'avais de l'argent j'irai me cacher à Pointe Noire »

B, victime âgée de 19 ans

«Ce déni de justice affecte les victimes et encourage la banalisation de ce crime et aggrave la criminalisation de la violence de la société »

Françoise Bouchet-Saulnier, juriste MSF

« J'ai été amené à rencontrer quelques-uns un de ces violeurs, je me suis alors demandé pourquoi un homme violait ? Pour se venger suite à un refus, pour montrer sa force, sa virilité, sa puissance...

Au Congo, le viol est aussi un acte de guerre, de répression, c'est un acte qui s'inscrit dans le climat de violence ambiant, dans ce cadre sans limite, sans garde fou. Au Congo, le viol est un acte courant. Si le ressenti de la victime est universelle, le crime lui y est déconsidéré, relativisé par les autorités, il n'est pas une priorité. J'en viens à me poser la question du statut de la femme au Congo ? Le viol est un acte symbolique qui salit l'image de la mère. J'ai constaté qu'il est fréquent entre familles rivales qu'on viole les enfants de l'autre pour l'humilier, l'affaiblir... »

Dr Grégoire, psychiatre, responsable du programme

o Des victimes trop souvent oubliées

Le viol n'épargne personne. Un viol sur deux concerne un mineur. Des enfants, parfois même des bébés. Des garçons comme des fillettes. Egalement des personnes âgées, des femmes enceintes, des mères de familles.... Toutes les catégories sociales sont touchées.

Au total, entre mars 2000 et décembre 2002, 548 personnes victimes de violences sexuelles ont été reçues à Makélékélé (99,3% de femmes) , âgées de 6 mois à 69 ans.

Les deux tranches d'âges les plus touchées sont :

- De 13 à 17 ans : 32,4%
- De 18 à 25 ans : 24,6%

Témoignages

« Quand un enfant est violé, les parents ont eux aussi mal, mais ils l'expriment maladroitement, par de la colère à l'encontre de l'enfant qui n'a pas été assez prudente, n'a pas écouté ...il faut les aider à se ressaisir car comme tous les parents du monde, ils aiment leurs enfants. »

Dr Grégoire, psychiatre, responsable du programme

« Nous revenions de la Kermesse avec ma sœur et nous avons été surprises par la pluie sur le chemin du retour, ce qui nous a obligées à nous abriter. Subitement 12 messieurs sont venus nous entourer en nous menaçant à mort et à la fin ils nous ont violés ».

T, âgée de 11 ans

Le programme de Médecins Sans Frontières

Depuis mars 2000, Médecins Sans Frontières France (MSF) a mis en place un programme d'assistance aux victimes de viols dont l'objectif est d'offrir une prise en charge globale de qualité : soins médicaux, soins psychologiques ainsi qu'une aide administrative et sociale. Le tout entièrement anonyme et gratuit.

Ce programme s'inscrit dans le cadre du Programme National de prise en charge des Victimes de Violences Sexuelles.

Les équipes MSF accueillent les victimes de viols à l'hôpital de Makélékélé et, depuis quelques semaines à l'hôpital Talangai.

o Une prise en charge médicale complète

Les femmes peuvent bénéficier de **consultations médicales gratuites**. La prise en charge commence par les premiers soins médicaux urgents relatifs aux blessures subies lors du viol. Un traitement préventif des maladies sexuellement transmissibles (MST) est effectué et un dépistage volontaire du VIH est proposé aux victimes.

Les patientes qui se présentent moins de 72 heures après le viol, se voit proposer la pilule du lendemain pour éviter les risques de grossesse ainsi qu'un traitement prophylactique par bithérapie afin de réduire le risque de transmission du Sida.

Les femmes victimes de viol qui mènent à terme une grossesse non désirée ainsi que leur enfant reçoivent des soins médicaux gratuits pendant toute la grossesse et les mois qui suivent l'accouchement.

Pour que le traitement prophylactique anti-VIH soit efficace et éviter les grossesses indésirées, il est impératif que les victimes se présentent moins de 72 h après le viol !

Témoignage

« Malheureusement près de 50 % des victimes viennent nous voir trop tard et nous ne pouvons plus faire grand chose sur le plan médical. Il faut absolument qu'elles arrivent avant 72 H dans les locaux de l'hôpital de Makélékélé. Si elles viennent à temps on peut leur prescrire la pilule du lendemain pour éviter la grossesse, et leur donner une prophylaxie contre les MST et notamment le Sida. »

Dr Jeanne, assistante coordinatrice du programme

o Des soins et un suivi psychologiques

Devant l'extrême gravité des traumatismes endurés par ces personnes et la nécessité de prévenir toutes complications psychiatriques et psychologiques, Médecins Sans Frontières associe au traitement médical **des soins psychologiques** qui prennent en compte le traumatisme psychique lié au viol. Un psychiatre est à leur écoute et tente par une psychothérapie d'atténuer leurs souffrances. En cas de besoin, il peut prescrire un traitement par psychotropes. Une attention particulière a été portée sur la relation mère-enfant afin de détecter les troubles précoces chez l'enfant ainsi que les problèmes pouvant survenir dans l'acceptation par la mère de son enfant issu du viol.

Témoignage

« On ne peut pas oublier, ni guérir d'un viol, on peut tout au plus apprendre à faire avec, développer sa capacité à le gérer, à le mettre de côté. Faire en sorte que ça n'handicape plus la vie de tous les jours. Je sais que j'ai fait mon travail quand je constate des progrès au fur et à mesure des entretiens : un sourire qui revient, une humeur plus détendue, la façon de parler...tant que je suis insatisfait du résultat, on continue la thérapie. Le jour où la victime fait des progrès, reprend ses activités, accepte de sortir seule pour venir nous voir, d'elle-même, c'est que ça va mieux. »
Dr Grégoire, psychiatre, responsable du programme

o Une aide administrative

Ces personnes bénéficient également d'une aide sociale pour les démarches administratives. Très souvent les victimes sont marginalisées par leur entourage et se retrouvent exclues du système familial et social. Ce qui vient s'ajouter à leurs souffrances. Malheureusement, dans un pays où l'interruption volontaire de grossesse est interdit même pour les victimes de viol, beaucoup de femmes ont dû assumer leur grossesse et ont été marginalisées. Pour 30 d'entre elles, Médecins Sans Frontières a initié un projet de réinsertion professionnelle qui consiste à les former sur une période de trois mois aux techniques de tressage de sacs et chapeaux. Ce type d'initiative positive encourage les victimes à réagir, à reprendre une activité professionnelle. Aussi, des assistantes sociales se rendent directement au domicile de la personne pour s'assurer du suivi médical et pour les inciter à consulter régulièrement le psychologue de l'hôpital.

Témoignage

« Quand ils m'ont appris le boulot, les hommes nous avaient abandonnées mais maintenant que nous savons faire quelque chose, les gens reviennent vers nous. »
Une femme bénéficiaire du programme de réinsertion

**Plus de 600 personnes ont été ainsi accueillies depuis l'ouverture du programme à Makélékélé, il y a trois ans.
Un programme identique est mis en place à l'hôpital de Talangai.**

o Une nécessaire prévention

Ces actions ont permis de redonner un peu d'espoir et de dignité à ces quelques femmes, enfants... parmi les nombreuses victimes de viol au Congo. Mais soigner ne suffit pas. Il faut avant tout empêcher que ces viols n'aient lieu. Lorsque nous sommes confrontés aux limites de l'acte médical, lorsque nous sommes confrontés à l'horreur, notre devoir est de témoigner en faveur des victimes que nous soignons, que nous écoutons. Ainsi, Médecins Sans Frontières a voulu lancer cette campagne pour sensibiliser l'ensemble des Brazzavillois et les encourager à lutter contre ce fléau.